

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**18 - REGIE DES DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
FIXATION DES TARIFS**

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, vu l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales en son point b) - 6°, qui qualifie de recette fiscale le produit des droits de place perçus dans les halles, foires et marchés, il appartient au Conseil municipal de définir les tarifs de la Régie des droits de place.

Catégories	Tarifs
Marché hebdomadaire du vendredi	<ul style="list-style-type: none"> - Marché Couvert, emplacements abonnés → 50€/an (emplacements de 1,50m x1,50m) + 50€/an d'électricité fournie - Emplacements abonnés reste du marché → 0,50€/ml/jour + 1€/ jour d'électricité fournie - Emplacements « Passagers » → 1€/ml/jour + 1€/jour d'électricité fournie
Marché éthique de producteurs (marché du dimanche)	0,50€/ml/jour + 1€/jour d'électricité fournie
Marché des Producteurs	1€/ml + 1€ d'électricité fournie
Marchés de Nuit	1€/ml +1€ d'électricité fournie
Etals ▶ Halles Marchandes ▶ Marché Couvert	<p>65,11€/mois → Réévaluation selon indice consommation</p> <p>30,00€/mois + 50€/an électricité fournie et 10€/an eau fournie (noté dans convention)</p>
Food-trucks (emplacements réglementés dans la Ville)	<p>20€/jour en deçà et jusqu'à 2 jours dans la semaine</p> <p>15€/ au-delà de 2 jours dans la semaine</p> <p>Forfait 10€/jour pour occupation mensuelle ou à l'année</p>
Stands alimentaires et autres des associations hors manifestations spécifiées	1€/ml/jour + 1€ d'électricité fournie
Buvettes associations	<p>20€/Association → Buvette lors d'un concert ou spectacle organisé par la Mairie</p> <p>1€/ml/jour + 1€ d'électricité fournie en dehors de la buvette lors d'un concert ou spectacle organisé par la Mairie</p>
Buvettes professionnels (cafetiers, restaurateurs, commerçants ambulants) hors manifestations spécifiées	35€/jour
Camions marchandises hors alimentaire	<p>45€/jour (véhicules types camionnette)</p> <p>90€/jour (véhicules types poids lourds)</p>

Manèges, stands alimentaires et autres, attractions hors fêtes foraines (Garburade, Jazz à Oloron, Animations Noël,...)	0,5€/m ² /jour
Spectacles acrobatiques et cirques	150€/occupation-jour de représentation ou de spectacle
Spectacles de marionnettes et théâtre	40€/occupation-jour de représentation ou de spectacle
Foire du 1^{er} Mai - commerciale - agricole	6€/ml + 6€ d'électricité (excepté pour les associations et les stands produits frais et restauration rapide) 2€/ml + 6€ d'électricité (excepté pour les associations et les stands produits frais et restauration rapide)
Animations de Noël	- 20€/jour – emplacement avec chalet - 10€/jour – emplacement avec barnum ou tente 3m x 3m - 12€/jour – emplacement avec barnum ou tente 5m x 5m - 2€/ml – emplacement passagers + 1€/jour d'électricité fournie pour les stands de restauration rapide - 0,50€/m ² /jour pour les stands d'attractions
Fleurs de la Toussaint	2€/ml/manifestation
Location de chalet (hors marché de Noël)	20€/jour
Brocante, vide grenier, foire aux puces et ventes diverses	1€/par manifestation
Transhumance – marché des producteurs et artisans d'art	2€/ml + 1€ d'électricité fournie
Fête Foraine de la St-Grat - Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie) - Stand baraque, jeux, confiserie ➤ <100 m ² ➤ ≥ 100 m ² - Manège enfantin et attraction ➤ <120m ² ➤ ≥120m ² Gros métiers – Attraction ados et adultes	2€/m ² /manifestation 2€/m ² /manifestation 1,5€/m ² /manifestation 2€/m ² /manifestation 1,5€/m ² /manifestation 1.5€/m ² /manifestation

<p>Autres fêtes foraines (14 Juillet,...) Stand alimentaire (restauration rapide et confiserie)</p> <p>Stand baraque, jeux, confiserie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <100 m² ➤ ≥ 100 m² <p>Manège enfantin et attraction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <120m² ➤ ≥120m² <p>Gros métiers – Attraction ados et adultes</p>	<p>7€/ml/manifestation</p> <p>7€/ml/manifestation 6€/ml/manifestation</p> <p>7€/ml/manifestation 6€/ml/manifestation</p> <p>6€/ml/ manifestation</p>
--	--

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 03/07/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 01/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/07/2019